

**Première année de licence (L1)**

<b>Année 1 SEMESTRE 1 licence de droit</b>			
	<b>HEURES CM</b>	<b>HEURES TD</b>	<b>Crédits ECTS</b>
<b>UE 1 : « Découverte des disciplines »</b>			
<b>Introduction générale au droit</b> CM et TD communs à tous les étudiants de Licence en Droit	24h	7h30	5 (5+0)
<b>UE 3 : « Outils »</b>			
<b>Outils numériques et projet personnel et professionnel</b> Avec les autres étudiants de Licence en Droit	2h		2
<b>Recherche documentaire</b> Avec les autres étudiants de Licence en Droit		1h30	2
<b>UE 5 : « Discipline de spécialité »</b>			
<b>Droit constitutionnel</b> Les étudiants suivent le CM de Licence en Droit mais bénéficient de TD spécifiques	36h	10h30	2 (1+1)
<b>Droit civil</b> Les étudiants suivent le CM de Licence en Droit mais bénéficient de TD spécifiques	36h	10h30	3 (2+1)
<b>UE « Réussite »</b>			
<b>Recherche documentaire</b> Découverte, en plus de la recherche documentaire propre au droit, de la documentation utile à tout travail littéraire		3h	
<b>Méthodologie et renforcement des acquis du secondaire</b> Expression écrite et orale, lecture et compréhension des textes		15h	
<b>TOTAL</b>			<b>14</b>

<b>Année 1 SEMESTRE 2 licence de droit</b>			
	<b>HEURES CM</b>	<b>HEURES TD</b>	<b>Crédits ECTS</b>
<b>Unité fondamentale (UEF)</b>			
<b>Droit civil</b> Les étudiants suivent le CM de Licence en Droit mais bénéficient de TD spécifiques	36h	15h	7 (5+2)
<b>Droit constitutionnel</b> Les étudiants suivent le CM de Licence en Droit mais bénéficient de TD spécifiques	36h	15h	7 (5+2)
<b>Unité complémentaire</b>			
<b>Institutions européennes</b> Les 25 heures CM prévues dans la maquette de Licence en Droit sont remplacées par un « cours spécifique » (évaluation dans le cadre du contrôle continu).	20h		3
<b>Unité « réussite »</b>			
<b>Actualité/Culture générale</b>		6h	
<b>TOTAL</b>			<b>17</b>

## Deuxième année de licence (L2)

<b>Année 2 SEMESTRE 1 licence de droit</b>			
	<b>HEURES CM</b>	<b>HEURES TD</b>	<b>Crédits ECTS</b>
<b>UE 1 : « Découverte des disciplines »</b>			
<b>Introduction à la science politique</b> Avec les autres étudiants de Licence Droit	24h		5
<b>UE 2 : « Langues »</b>			
<b>Anglais juridique</b> Avec les autres étudiants de Licence Droit	16h		3
<b>UE 3 : « Culture générale »</b>			
<b>Histoire du droit</b> Les étudiants suivent le CM de Licence Droit mais bénéficient de TD spécifiques	36h	7h30	4 (3+1)
<b>Institutions juridictionnelles</b> Les 24 heures CM prévues dans la maquette de Licence en Droit sont remplacées par un « cours spécifique » (évaluation dans le cadre du contrôle continu).	20h		4
<b>UE 4 : « Réussite »</b>			
<b>Droit civil</b> Maintien et perfectionnement des connaissances acquises en année 1		7h30	
<b>Droit constitutionnel</b> Maintien et perfectionnement des connaissances acquises en année 1		7h30	
<b>Projet professionnel</b> Apprendre à rédiger un courriel, une lettre de motivation (notamment pour un stage)		4h30	
<b>TOTAL</b>			<b>16</b>

<b>Année 2 SEMESTRE 2 licence de droit</b>			
	<b>HEURES CM</b>	<b>HEURES TD</b>	<b>Crédits ECTS</b>
<b>Unité fondamentale</b>			
<b>Histoire du droit</b> Les étudiants suivent le CM de Licence Droit mais bénéficient de TD spécifiques	36h	7h30	4 (3+1)
<b>Unité complémentaire</b>			
<b>Institutions administratives</b> Les 18 heures CM prévues dans la maquette de Licence en Droit sont remplacées par un « cours spécifique » (évaluation dans le cadre du contrôle continu).	20h		3
<b>Unité d'ouverture</b>			
<b>Anglais juridique</b> Avec les autres étudiants de Licence Droit	16h		2
<b>Économie</b> Les 30 heures CM prévues dans la maquette de Licence en Droit sont remplacées par un « cours spécifique » (évaluation dans le cadre du contrôle continu).	20H		2
<b>Institutions et relations internationales</b> Les 25 heures CM prévues dans la maquette de Licence en Droit sont remplacées par un « cours spécifique » (évaluation dans le cadre du contrôle continu).	20H		2
<b>Unité réussite</b>			
<b>Droit civil</b> Maintien et perfectionnement des connaissances acquises en année 1		7h30	
<b>Droit constitutionnel</b> Maintien et perfectionnement des connaissances acquises en année 1		7h30	
<b>TOTAL</b>			<b>13</b>

En cas de circonstances exceptionnelles, ces modalités sont susceptibles d'être modifiées.